

Avis sur le rapport I-3 de l'Exécutif régional
**Décision modificative n° 2
pour l'exercice 2026**

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La décision modificative n°2 de l'exercice 2026 (DM 2) permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Les ressources augmentent de 21,4 M€.
- Les dépenses diminuent de 12,9 M€ (en crédits de paiement : CPF pour la section de fonctionnement et CPI pour la section d'investissement).
- L'emprunt d'équilibre diminue de 34,2 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2026 relative à l'emprunt de 301,7 à 267,5 M€.
- Les autorisations de programme (AP) diminuent de 4,3 M€.
- Les autorisations d'engagement (AE) augmentent de 4,6 M€.

Avis du CESER

Une DM 2 de faible ampleur

En recettes, la DM 2 propose une hausse de 21,4 M€ afin d'intégrer de nouvelles ressources (8,2 M€) et de reprendre l'excédent de l'exercice 2025 (13,2 M€). Ces régularisations n'appellent pas de commentaire particulier, les principaux ajustements ayant été opérés en avril dernier dans le cadre de la DM 1 avec la prise en compte des dispositions de la loi de finances 2026.

En dépenses, il est proposé une baisse de 13,9 M€ en investissement et une hausse de 1 M€ en fonctionnement. En volume, l'ajustement des dépenses d'investissement concerne principalement les lycées et les CFA.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

LYCÉES

Il est important de souligner la réactivité de la Région pour proposer et mettre en œuvre des solutions à la suite de la fermeture soudaine du lycée des Haberges à Vesoul. Il faudra toutefois être vigilant sur la capacité à mener les opérations de viabilisation et d'installation des structures modulaires dans le respect des montants dégagés dans cette DM 2. Un rapprochement et des échanges avec d'autres acteurs ayant mené des opérations similaires, comme l'Université Marie et Louis Pasteur, pourraient être intéressants.

APPRENTISSAGE

La Région est invitée à prioriser les actions en faveur des CFA historiques, afin d'assurer une continuité avec les transformations déjà engagées.

CULTURE

En investissement, la DM 2 prévoit l'inscription de 500 000 € en AP et 150 000 € en CPI pour le Centre de développement chorégraphique national (CDCN), porté par la Ville de Dijon, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER).

Si le développement d'équipements culturels d'excellence en Bourgogne-Franche-Comté est une bonne nouvelle pour le territoire, toutefois la question se pose du financement de son futur fonctionnement dans ce contexte de contrainte budgétaire persistant, et notamment l'impact financier pour la Région.

SPORT

En fonctionnement, la DM 2 propose un transfert de 55 000 € (CPF et AE, en neutralisation inscriptions/désinscriptions) depuis les dispositifs de soutien aux structures sportives vers les dispositifs d'aide à la structuration du mouvement sportif, consécutivement à une révision des critères de soutien au sport de haut niveau. Il est pris acte de ce transfert dont les modalités paraissent cohérentes avec l'ambition régionale affichée de mieux soutenir les sportifs et sportives de haut niveau.

NUMÉRIQUE

Les ajustements proposés en DM 2 relèvent d'un caractère technique. La Région poursuit ses engagements en matière de transformation numérique.

ÉCONOMIE

En matière d'économie sociale et solidaire, il est proposé d'inscrire 100 000 € d'AE et 50 000 € de CPF pour la mise en place d'une sécurité sociale alimentaire (SSA).

Le rapport 2-2 "Résolution pour la sécurité sociale alimentaire (SSA)" indique que l'AE de 100 000 € vise le soutien financier et technique d'expérimentations locales de projets de SSA en Bourgogne-Franche-Comté. La ventilation de ce budget gagnerait à être précisée.

AGRICULTURE

Il faut souligner l'importance des 200 000 € d'AE et 100 000 € de CPF qui sont proposés au titre des aides aux groupements d'employeurs et employeuses. Ces crédits permettront de répondre aux besoins structurels de main-d'œuvre sur les exploitations. Ils offrent de la sécurité pour les salarié-es comme pour les entreprises adhérentes en lissant par le volume d'activité les aléas engendrés par le départ d'un-e adhérent-e ou d'un-e salarié-e. Ils permettent également aux entreprises de s'adapter rapidement aux variations de besoins en main d'œuvre liés à l'activité agricole. Le CESER soutient fortement ce dispositif essentiel.

Par ailleurs, 400 000 € d'AE et 150 000 € de CPF sont inscrits pour permettre l'externalisation du traitement des dossiers FEADER.

Le CESER s'interroge sur ce choix et rappelle la nécessité de doter correctement le service régional chargé du FEADER en personnel formé et pérenne, afin de limiter le recours aux cabinets extérieurs, de sécuriser l'instruction des dossiers et d'éviter la reproduction des difficultés déjà constatées sur ce dispositif.

Le CESER s'inquiète également des conséquences à moyen terme de cette externalisation en matière de maîtrise des compétences. Confier cette fonction à un cabinet privé, même de manière temporaire, comporte le risque d'un affaiblissement progressif du savoir-faire interne des services régionaux sur ce champ, et d'une dépendance croissante envers le prestataire pour les exercices suivants.

ÉNERGIE

Une AE (60 000 €) et des CPF (15 000 €) sont proposés pour mettre en place des critères d'éco-conditionnalité à l'obtention des aides régionales aux bâtiments et équipements. Cela s'inscrit dans la continuité d'un dispositif existant qui contribue à mieux prendre en compte les multiples enjeux de transition dans les politiques régionales.

MOBILITÉS

Une autorisation d'engagement est inscrite pour les comptages de fréquentation et de qualité de service qui ne sont qu'un transfert de mission avec la SNCF et qui seront à somme nulle, à terme.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF

Le MEDEF prend acte de cette décision modificative qui demeure de portée limitée mais qui contribue à préserver les équilibres financiers de la collectivité.

Nous notons favorablement la réduction du recours prévisionnel à l'emprunt.

Dans un contexte budgétaire durablement contraint, nous considérons que les moyens régionaux doivent continuer à être concentrés sur les politiques qui soutiennent directement la compétitivité du territoire : formation, apprentissage, industrie, innovation et infrastructures.

Nous serons particulièrement attentifs à ce que les futurs ajustements budgétaires préservent ces investissements qui conditionnent la création d'emplois et l'attractivité économique de la Bourgogne-Franche-Comté.

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires

Nous votons sur l'avis du CESER. Or cet avis soulève un point que nous partageons : le risque lié à l'externalisation du traitement des dossiers FEADER.

Pour Solidaires et FSU, les difficultés d'instruction ne doivent pas conduire à transférer des missions publiques vers des cabinets privés.

La réponse doit être le renforcement des services régionaux, avec des personnels formés, stables et en nombre suffisant.

Nous soutenons donc l'avis lorsqu'il demande de préserver les compétences internes, de limiter le recours aux prestataires extérieurs et de sécuriser l'instruction des dossiers par le service public.

Solidaires ET FSU voteront pour cet avis.